

TULLE, le 19 Janvier 2016

## **DELEGATION AU MAIRE**

**(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)**

*Secrétariat Général  
SC/CL*

### **Arrêtés du 19 Janvier 2016**

N° 8- Arrêté portant modification de l'arrêté n°11 du 30 janvier 2011 relatif à la régie de recettes pour la perception des sommes provenant des abonnements pour le stationnement payant.

N° 9- Arrêté modifiant l'arrêté n°65 du 25 mai 2012 décidant la création d'une régie de recettes pour la perception des sommes provenant des horodateurs pour le stationnement payant.

N° 10- Arrêté modifiant l'arrêté n°68 du 18 juin 2013 décidant la création d'une régie de recettes afférente à la perception des droits d'occupation du domaine public, des droits de place à l'occasion de la Fête et de la Foire de la Saint Clair et des marchés de la gare à Tulle.

N°11- Arrêté portant modification de l'arrêté n° 67 du 18 juin 2013 décidant la création d'une régie de recettes afférente à la perception des droits de place à l'occasion du marché de la Cathédrale de la Ville de Tulle.

N° 12- Arrêté portant approbation du contrat d'abonnement service souscrit avec ELIS Limousin pour l'entretien de vêtements professionnels utilisés dans divers services de la Mairie (Montant de la prestation sur présentation de factures selon les conditions suivantes : Facture forfaitaire sans coût supplémentaire pour le lavage du sac à 0.001 €, Blouse : 0,600 € HT, Gilet : 0,423 € HT, pantalon : 0,600 € HT, Tunique 0,600 € HT).

N° 13- Arrêté portant approbation, pour régularisation, du contrat de service Essentiel pour les escaliers mécaniques et les trottoirs roulants du Cinéma VEO Grand Palace à Tulle avec la Société Dutreix-Schindler (Montant de la redevance : 3 000 € HT soit 3 600 € TTC).

N°14- Arrêté portant : - annulation de l'arrêté n°92 du 27 octobre 2015

- portant approbation du contrat de services souscrit avec la Société ACS'IT pour la maintenance et l'assistance à l'exploitation de son infrastructure système avec virtualisation des serveurs installés au service informatique de la Ville de Tulle (Montant de la redevance 1 950 € HT soit 2 340 € TTC).

N°15- Arrêté portant approbation de l'avenant n°3 au contrat de location souscrit avec Madame BOSSOUTROT épouse GASPAROUX pour l'occupation par la Ville de Tulle des locaux situés 99, rue de la Barrière à Tulle (Montant du loyer mensuel 355,27 €).

N°16- Arrêté portant approbation, pour régularisation, de l'avenant n°3 au contrat de location souscrit avec Madame Marcelle SANCHEZ pour l'occupation de locaux sis 97, rue de la Barrière à Tulle (Montant du loyer mensuel 270.77 €).

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR